

SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2017

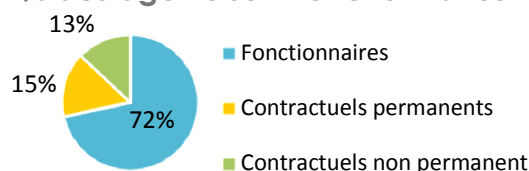
Collectivités et établissements rattachés au Comité Technique du CDG 49

TAUX DE RETOUR : 77%

Les collectivités et établissements rattachés au Comité Technique du Centre de Gestion (206) représentent 76 % des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion (270) et emploient 42 % des effectifs
161 ont transmis leur Bilan Social sur 206 recensées dans le département
> 2 285 agents recensés dans ces collectivités dont 1 637 fonctionnaires, 354 contractuels et 294 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

➔ **72% des agents sont fonctionnaires**



Nombre d'agents sur emploi permanent de la strate :

Fonctionnaires > Minimum : 0 - Maximum : 41

Contractuels > Minimum : 0 - Maximum : 30



➔ **Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels**

- ⇒ 16 % des agents contractuels permanents en CDI
- ⇒ 20 % des agents contractuels sur emploi non permanent recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 52 % des contractuels sur emploi non permanent recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels

Statut	Effectif moyen
Fonctionnaires	10,2
Contractuels permanents	2,2
Agents sur emploi permanent	12,4

Effectif moyen

Par catégorie :	Des 3 principales filières :
- Catégorie A : 0,9	- Technique : 6,2
- Catégorie B : 1,4	- Administrative : 2,9
- Catégorie C : 10,1	- Médico-sociale : 1,6

➔ **En moyenne, 11,3 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité en 2017**



- > **9,3** fonctionnaires
- > **1,2** contractuels permanents
- > **0,9** contractuels non permanents

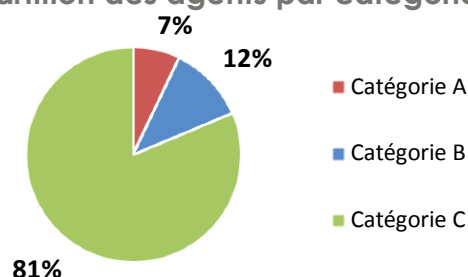
En moyenne, 20 589 heures rémunérées par collectivité

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

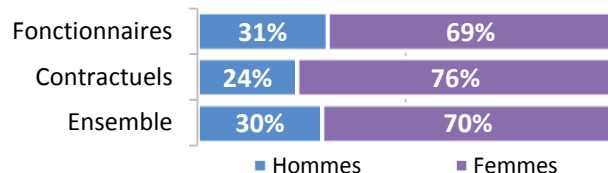
➔ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24,6%	16,9%	23,3%
Technique	51,5%	41,2%	49,7%
Culturelle	3,5%	11,6%	4,9%
Sportive	0,2%	0,3%	0,2%
Médico-sociale	12,3%	13,8%	12,6%
Police	0,2%		0,2%
Incendie			
Animation	7,7%	16,1%	9,2%
Total	100%	100%	100%

➔ **Répartition des agents par catégorie**



➔ **70% des agents sur emploi permanent sont des femmes**



➔ **Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent**

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	44%
Adjointes administratifs	15%
Adjointes territoriaux d'animation	8%
ASEM	5%
Attachés	4%

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents ont 46 ans

Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	47,21
Contractuels permanents	40,62
Ensemble des permanents	46,03
Contractuels non permanents	36,22

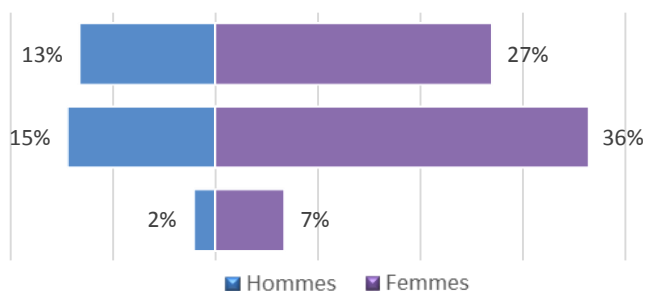
de + de 50 ans

de 30 à 50 ans

de - de 30 ans



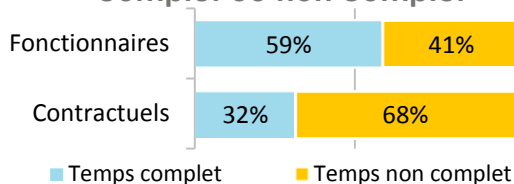
Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



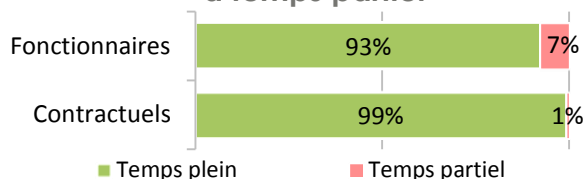
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Temps de travail des agents sur emploi permanent

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Le Bilan Social ne prend pas en compte les agents intercommunaux pouvant réaliser plusieurs temps non complet dans plusieurs collectivités

Mouvements

➔ En 2017, 191 arrivées d'agents sur emploi permanent, 264 départs

16 contractuels permanents ou non nommés stagiaires

Emplois permanents

Effectif physique théorique au 31/12/2016*	Effectif physique au 31/12/2017
2 064 agents	1 991 agents

* cf. page 5

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017



Fonctionnaires	↘	-1,77%
Contractuels	↘	-7,6%
Ensemble	↘	-3,5%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2017 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016)

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats	58%
Départ à la retraite	16%
Démission	8%
Mutation	8%
Mise en disponibilité	5%

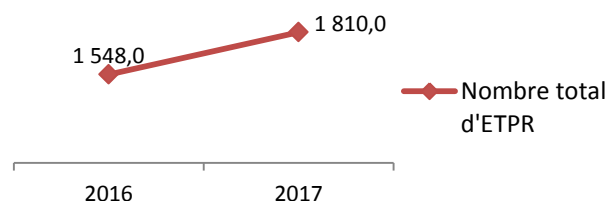
➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	42%
Remplacements (contractuels)	31%
Voie de mutation	12%
Recrutement direct	6%
Transfert de compétence	5%

➔ Évolution des moyens humains en Équivalent Temps Plein Rémunéré permanents et non permanents

La variation du nombre d'ETPR permet d'appréhender plus précisément l'évolution des moyens humains dont disposent les collectivités

Hausse de 17% des ETPR entre 2016 et 2017



Budget et rémunérations

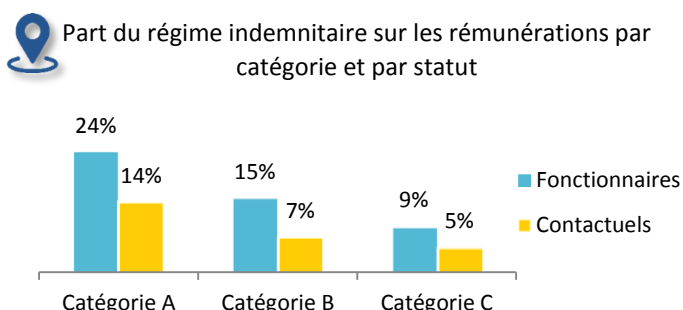
➔ Les charges de personnel représentent 37,49 % des dépenses de fonctionnement

Montant global	Budget de fonctionnement*	175 985 165 €	Charges de personnel*	65 980 475 €	Soit 37,49 % des dépenses de fonctionnement
Montant moyen*		1 099 907 €		412 378 €	

* Les montants moyens par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 11,06 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	11,52%
Contractuels sur emplois permanents	7,06%
Ensemble	11,06%



Rémunérations des agents sur emploi permanent :	Rémunérations annuelles brutes :	Montant global	Montant moyen
	Primes et indemnités versées :	41 225 667 €	257 660 €
	Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	4 558 316 €	28 489 €
	Nouvelle Bonification Indiciaire :	262 022 €	1 638 €
		296 706 €	1 854 €
Rémunérations des agents sur emploi non permanent :		3 498 173 €	21 864 €

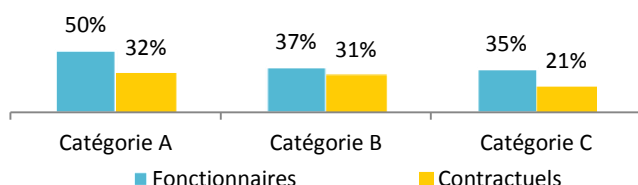
➔ 79%* des collectivités cotisent auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage des contractuels

* Calculé sur les collectivités ayant répondu à cet indicateur

Formation

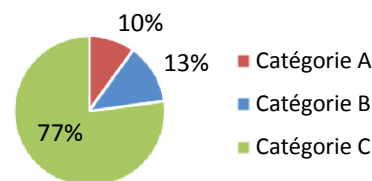
➔ En 2017, 31,4% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2017



➔ 2 791 jours de formation suivis par les agents permanents en 2017, soit en moyenne 17 jours par collectivité

Répartition des jours par catégorie hiérarchique



➔ 532 471 € ont été consacrés à la formation

Montant moyen consacré à la formation par collectivité en 2017 : 3 328 €

Répartition des dépenses de formation par organisme

> CNFPT	68 %
> Autres organismes	28 %
> Frais de déplacement	4 %

Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :



> 1,4 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

> CNFPT	62 %
> Autres organismes	37 %
> Frais de déplacement	1 %

Promotions

➔ 572 avancements, promotions ou réussites à concours en 2017

- > 7 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2017
- > 27 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017
- > 1 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne en 2017

Absentéisme

➔ En moyenne, 22,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire



> En moyenne, 3,5 jours d'absence pour tout motif médical* en 2017 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,30%	0,94%	2,06%	1,26%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,24%	0,96%	5,30%	1,26%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,97%	1,40%	5,98%	1,70%

Cf. p.5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Accidents du travail

➔ 58 accidents du travail déclarés au total en 2017

En moyenne :

- > 2,5 accidents du travail pour 100 agents
- > 0,4* accidents du travail déclarés par collectivité
- > 46 jours d'absence consécutifs par accident du travail
- > 42 collectivités concernées par au moins un accident du travail, soit 27,5%*

* Calculé sur les collectivités ayant répondu à cet indicateur

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

22 collectivités emploient au moins un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi, soit 14%



31 travailleurs handicapés, soit 2% des agents sur emploi permanents

- ⇒ 7 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent, soit 2% des agents non permanents
- ⇒ 74 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 93 % sont en catégorie C*

* Calculé sur le nombre total de BOETH permanent ou non

- ⇒ 476 592 € de dépenses en matière de handicap

Prévention et risques professionnels

➔ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

52 assistants de prévention désignés

2 conseillers de prévention

➔ FORMATION

151 jours de formation liés à la prévention (habilitations, secourisme du travail)

Coût total des formations : 10 901 €

Coût par jour de formation : 72 €

➔ DÉPENSES

Les collectivités ont effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 95 344 €

➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION

32% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Date moyenne de création : 2014

Date moyenne de mise à jour : 2016

Action sociale et protection sociale complémentaire

Participation à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	3 081 €	46 285 €
Montant moyen par bénéficiaire	54 €	119 €

L'action sociale de la collectivité

11% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales local

84% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales intercollectivité

3% des collectivités ont mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

5% des collectivités concernées par des jours de grèves en 2016 et 2017



0,7 jour moyen de grève recensé en 2017 par collectivité concernée
3 jours moyens de grève recensés en 2016 par collectivité concernée

Précisions méthodologiques

Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2016

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2017

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires de titulaires ou de stagiaires
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2016
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2016

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2017

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires de contractuels
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2017} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	Absences médicales + maternité, paternité, adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2017. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du Bilan Social.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : février 2019

Version 11